

Le Fer Solidaire

Un journal régional au service des cheminots

Bonne année, bonne santé...

Cette formule « traditionnelle » est encore plus d'actualité pour cette année 2004. La catastrophe sanitaire de l'été 2003 (la canicule !) a illustré tragiquement la dégradation continue de notre système de santé... Plus récemment, des médecins et professeurs hospitaliers ont lancé un appel public pour nous alerter sur l'état de la santé publique en France et pour exiger du gouvernement des moyens pour la santé... Quand on connaît la politique réelle et les projets du gouvernement dans le domaine de la santé et de la protection sociale, se souhaiter « bonne santé » aura une grande valeur dans les années à venir.

Ceux qui auront les moyens pourront sans doute continuer à se payer des soins ou pourront bénéficier d'assurances complémentaires pour les remboursements. Pour les autres, ce sera le service minimum et même pas garanti !

Pour les chômeurs qui viennent de se voir réduire ou supprimer brutalement leurs prestations, « Bonne année » frappe comme une insulte. Ainsi, des milliers de privés d'emploi, alors qu'ils ont cotisé lorsqu'ils étaient salariés, se retrouvent du jour au lendemain avec des allocations fortement diminuées voir supprimées...

C'est l'application de l'accord sur l'UNEDIC du 20 décembre 2002. A l'époque, les signataires (organisations patronales et confédérations CFDT, CFTC et CGC) ambitionnaient de « sauver l'assurance

chômage » !

Vaste programme dont l'essentiel de l'effort financier est supporté par les chômeurs et les salariés qui subissent déjà les licenciements, le développement de la précarité et l'austérité salariale....

En ce début d'année également, sur injonction des directives européennes, la Direction et le Gouvernement mettent en place à la SNCF un système de « flicage médical » avec analyses d'urine et prises de sang sensé détecter les risques sur la sécurité. C'est une perversion de la médecine du travail dont la priorité est la prévention, la participation à l'amélioration des postes et des conditions de travail.

Notre système de santé, notre protection sociale.... Il faudra les défendre !

SUD-Rail souhaite aux cheminots et à leur famille une bonne santé. L'avenir passera par une défense obstinée des systèmes de protection sociale (Sécurité Sociale, Caisse de prévoyance...). On risque de se retrouver cette année dans le contexte de 2003 avec des syndicats qui luttent pour préserver les acquis et aller de l'avant et d'autres prêts à brader, au nom de la gestion libérale, ce qui a été mis en place par des années de luttes sociales.

Dans ce débat, souhaitons que chaque cheminot se situe clairement. SUD-Rail ne fera pas de concession sur ces dossiers...Plus nous serons nombreux, plus nous avons de chance de peser sur les choix !

Sommaire :

Page 1 :

EDITO !

Page 2 :

• Salaires

• Appel à la grève

Page 3 :

Conseil d'administration : *Quand Gallois veut bâillonner SUD-rail !*

Page 4 :

Contrôle d'aptitude : *Déclaration SUD-rail au CE de décembre.*



Communiqué de presse
Appel à la grève !

**Rassemblement
à la Préfecture
le 21 janvier
10 h 30.
Venez
Nombreux !**

Les fédérations des cheminot(e)s se sont rencontrées comme prévu à l'issue de la réunion salaire de ce matin.

Les propositions de la direction sont inacceptables : 0% pour l'ensemble de l'année 2003 et ce ne sont pas les deux fois 0,5% prévus pour 2004 qui peuvent répondre aux revendications des cheminot(e)s.

C'est une nouvelle baisse du pouvoir d'achat pour les cheminot(e)s !

Dans ce contexte, la fédération des syndicats SUD-rail appelle, dans l'unité avec la CGT, FO et la FGAAC, les cheminot(e)s à se mettre en grève

le mercredi 21 janvier 2004

pour exiger :

- L'ouverture de véritables négociations salariales.
- Un budget 2004 avec les moyens financiers et humains permettant de répondre aux besoins du service public et de la population.
- Le désendettement du système ferroviaire par l'Etat permettant de dégager des capacités de développement en particulier pour le fret.

La direction SNCF et le gouvernement sont prévenus : cette journée sera le premier avertissement de l'année 2004. SUD-rail appelle les cheminot(e)s à se saisir de cette journée pour faire part de leur mécontentement et pour montrer qu'ils sont toujours mobilisés.

Paris, le 13 janvier 2004 à 17h00

Salaires : c'est la misère !

Le 22 décembre, 356 ème jour de l'année, la direction a enfin ouvert les négociations salariales pour l'année 2003.

Toutes les fédérations ont dénoncé cette méthode qui traduit bien le mépris de la direction de l'entreprise envers les cheminots.

Lors de cette réunion, SUD-rail a insisté sur plusieurs points :

De l'argent, il y en a. En 20 ans, la part prise par les profits dans l'ensemble des richesses produites a augmenté de 10 % !

- **La direction, par des choix idéologiques et politiques, a décidé de l'utiliser à autre chose qu'à augmenter nos salaires.** Par exemple en étendant la GIR au-delà des cadres et en créant la GEXCI.
- **Combien d'argent aura été dépensé pour les « grandes messes »** qui n'ont d'autre but que d'essayer de faire croire aux cheminots qu'il n'y a qu'une voie, celle du libéralisme ?
- **Combien d'argent dépensé dans ces journées de « stimulation »** organisées pour des agents commerciaux qui préféreraient moins de gadgets et plus de moyens

pour travailler correctement au service public ?

- **Et puis, comment expliquer que, chaque année, l'évolution des dix plus hauts salaires de l'entreprise soit supérieure aux mesures salariales** dont se contente l'ensemble des cheminots ?

Nos salaires doivent être augmentés !

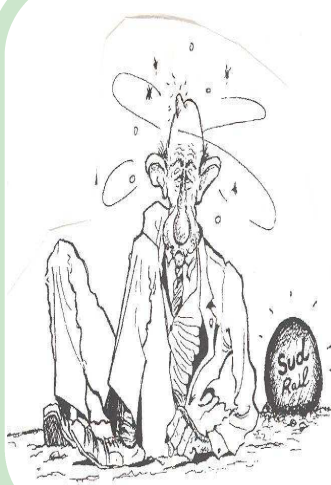
C'est légitime.

La culpabilisation ne prendra pas. Les cheminots font tourner l'entreprise tout au long de l'année, 24 heures sur 24. Ils doivent avoir un juste retour de la richesse collective qu'ils contribuent ainsi à créer.

L'architecture même de la grille salariale doit être revue.

Nous avons par ailleurs rappelé l'ensemble de nos revendications en matière salariale, adoptées lors du congrès de juin 2003, tant pour les agents du cadre permanent que pour les contractuels, actifs comme retraités.

Quand GALLOIS veut bâillonner SUD-rail...



Le président Gallois a décidément du mal à accepter que SUD-rail aie fait son entrée au Conseil d'administration de la SNCF depuis bientôt 1 an.

En effet, M. Gallois en est déjà à son 3e courrier personnel de mise en garde à l'encontre de Joëlle Pierré, l'administratrice SUD-rail.

Que lui reproche t'il ?

Tout simplement la transparence dont elle fait preuve vis à vis des cheminots.

Nous vous proposons le dernier courrier en date de Gallois ainsi que la réponse de la fédération SUD-rail.

Paris, le 16 DEC. 2003

Madame l'Administratrice,

Par lettres en date des 15 juillet et 17 novembre 2003, j'ai eu l'occasion d'appeler votre attention sur les règles qui régissent la confidentialité attachée aux informations et documents communiqués aux Membres du Conseil ainsi qu'au contenu des délibérations du Conseil et aux votes au sein de celui-ci.

Pour la troisième fois, votre syndicat vient de nouveau, de diffuser un « compte rendu du Conseil d'Administration du 19 novembre 2003 », compte rendu dans lequel sont, d'une part, commentées les informations données aux Membres du Conseil, lors de cette séance, et d'autre part, indiqués outre le sens de votre propre vote, celui de tous les autres administrateurs salariés.


Je vous rappelle une nouvelle fois qu'une telle révélation du sens des votes de catégories d'administrateurs constitue une atteinte manifeste au secret des délibérations du Conseil.

Le Conseil d'Administration en effet est un organe collégial qui prend ses décisions à la majorité de ses membres présents ou représentés (art. 6 alinéa 2 du décret du 18 février 1983). Seule compte par conséquent la décision prise par le Conseil en application du principe majoritaire. Une telle décision engage l'entreprise dans son ensemble et, s'agissant du Conseil, engage aussi tous les administrateurs, en ce sens qu'elle est réputée l'œuvre du Conseil pris dans sa globalité, chaque administrateur étant alors responsable de la mesure votée et solidaire de celle-ci.

La méconnaissance délibérée et répétée de ces principes, qui s'imposent à vous, caractérise incontestablement un comportement fautif dans l'exercice de votre mandat. Vous n'ignorez certainement pas que la circulaire d'application de la loi de démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983, cite « le manquement à la confidentialité des délibérations » au titre des actes susceptibles de caractériser la faute grave justifiant la mise en œuvre des procédures prévues par ladite loi.

J'en appelle par conséquent à votre sens des responsabilités, eu égard au mandat dont vous êtes investie, en vous enjoignant de veiller à l'avenir à ne plus diffuser les informations dont vous avez connaissance dans l'exercice de votre mandat d'Administratrice.

Je vous prie de croire, Madame l'Administratrice, à l'assurance de ma considération distinguée.


LOUIS GALLOIS

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration de la SNCF

Le 17 décembre 2003,

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre courrier à notre camarade Joëlle Pierré, à propos des conditions d'exercice de son mandat d'administratrice salariée.

Deux fois, en réponse à vos courriers des 15 et 17 novembre, nous vous avons fait part de arguments, démontrant l'absence de bien fondé de vos mises en demeure. Nous ne les reprendrons ici puisque, deux fois, vous n'avez pas répondu.

Nous vous confirmons simplement nos courriers de juillet et novembre.

Trois remarques toutefois :

- Cette fois, vous prétendez enjoindre à Joëlle Pierré de « ne plus diffuser les informations dont vous avez connaissance dans l'exercice de (son) mandat d'Administratrice ». **Autant lui demander de ne plus venir du tout !**
- Vous indiquez « pour la troisième fois, votre syndicat vient de nouveau de diffuser un compte rendu du Conseil d'Administration... » **C'est une erreur. Il s'agit du dixième compte-rendu ; le onzième, correspondant à la séance de ce jour, est en cours.** Conformément à nos engagements, notre camarade fait un compte rendu de chaque séance.
- Votre lettre de remontrances qui semble devenir mensuelle s'apparente à du harcèlement. Il serait préférable d'y mettre un terme.

En vous rappelant, monsieur le président, que nous sommes toujours disposés à vous rencontrer, nous vous adressons nos salutations.

Pour la fédération des syndicats SUD-rail :
Alain Cambi
Christian Mahieux
Rémy Abgrall

Un contrôle médical hystérique à partir de janvier !

Sous couvert d'un décret sorti pendant l'été, la Direction demande aux médecins du travail de rechercher dans le sang et les urines des traces de « psychotrope » et imposerait que chaque prise de médicament soit signalée au médecin du travail.

Ainsi, celui qui fumerait un joint pendant ses congés ou ses repos et se présenterait à la visite avec des traces dans les urines aurait une vigilance altérée et ne pourrait plus exercer son métier dit de sécurité. Celui qui, dans sa vie personnelle, aurait une difficulté passagère, un décès, un divorce, des soucis et prendrait un anxiolytique même léger, se retrouverait dans la même situation. La plupart des médicaments contre la grippe entraînent des effets secondaires de légère somnolence... là encore, si le décret est appliqué, il faut le signaler au médecin du travail qui doit le relever de ses fonctions de sécurité. Mr le président on va vers de beaux jours !!!

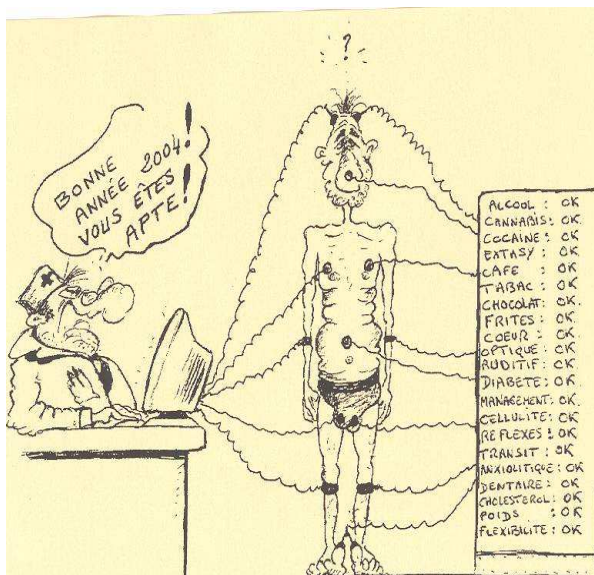
En cas d'accident, même si notre responsabilité n'est pas engagée, des recherches dans le sang et les urines pourront être effectuées. Si on a pris un anxiolytique sans en informer le médecin, notre responsabilité pourra être mise en cause. La situation actuelle des inaptés sécurité est déjà particulièrement tordue et absurde. Un agent qui a du diabète se soigne régulièrement (il en va de sa santé). Il peut venir tous les jours au travail en voiture mais ne peut pas donner le départ d'un TGV. C'est totalement loufoque ! Un agent qui a une baisse de l'audition n'a aucune restriction de principe dans sa vie personnelle et peut donc là aussi conduire sans pouvoir assurer la protection et la sécurité. Cette réglemen-

tation, déjà particulièrement pénalisante pour les agents concernés va donc encore s'accroître de manière répressive.

Les problèmes de vigilance et les risques, parlons en !

L'exercice des métiers de sécurité conduit quotidiennement à des situations à risques ! Par exemple : les conditions de repos dans les foyers pour les roulants sont loin d'être au top. Une mauvaise nuit va altérer la vigilance beaucoup plus qu'un « chichon » fu-

mé pendant son repos... Que dire d'un ASCT seul sur un train avec un nombre important de clients sur le dos, la vigilance et elle au top ? Que dire aussi d'un ADC après un RHR passer dans un foyer non insonorisé ? La consé-



quence est souvent des tensions qui altèrent la vigilance.

Les médecins du travail devraient normalement se préoccuper de ces questions, de cette charge mentale de plus en plus forte assurée avec des effectifs de plus en plus tendus et aux conséquences beaucoup plus grave que la prise de médicaments ou autre substance prise hors du temps de travail. Mais c'est beaucoup plus difficile de faire une étude sur la charge psychique des cheminots que de rester dans son cabinet médical à prescrire des analyses.

Des médecins du travail se mouillent en utilisant le tiers de leur temps (c'est la loi) à analyser les conditions de travail. Mais, à la SNCF, ceux-ci sont rares.